



## Collision de trois véhicules dont le responsable n'est pas assuré

Par **dydy72\_old**, le **08/10/2007** à **16:37**

bonjour

j'ai eu un accident responsable alors que mon véhicule se trouvait ne plus être assuré.

Je ne m'en suis rendue compte que lors de ma prise de contact avec mon assureur.

J'ai percuté un véhicule par l'arrière (b) qui lui même a percuté un troisième véhicule (c).

Il apparait que je suis responsable des dommages causés sur tous les véhicules, le mien compris bien sûr.

Hors n'étant pas assurée, je dois payer tous ces dommages par mes propres moyens.

La procédure légale mise en place est un recours des deux assurances au fond de garantie qui se retournera ensuite contre moi...

Quels sont mes droits, que dois-je faire, que devrais-je régler et comment?

N'ais-je aucun recours qui me permettrait de ne pas avoir tous ces frais à ma charge??

Et si je n'ai aucun recours puis-je demander aux deux assurances en partie de stopper la déclaration afin de m'arranger à l'amiable avec les deux autres personnes impliquées dans la collision? Sachant que ces personnes sont à priori d'accord pour fonctionner ainsi, ce qui leur évite aussi d'avoir la franchise à avancer, le temps que la procédure se termine...

Je suis jeune salariée, mes revenus ne sont pas élevés, serais-je dans l'obligation de faire un crédit de plus, sachant que j'en ai déjà deux en cours???

Merci pour votre aide car je suis un peu dépassée par ces évènements, d'autant que je pensais rouler assurée.

EJ

Par **Adam Kadamon**, le **20/10/2007** à **21:18**

Bonjour,

Vous avez l'obligation de payer, aucun recours amiable ne me paraît possible. Le fond de garantie aura certainement recours à une société spécialisé dans le recouvrement de créance.

Si vous avez des difficultés à payer, en dehors de tout accord, ils procéderont à une saisie (bancaire ou sur salaire).

Cordialement.

Par **dydy72\_old**, le **22/10/2007** à **14:45**

Merci d'avoir pris la peine de me répondre.

Cordialement

J.E